

Réseau

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	40,768	40,733	41,838	41,837	42,035
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,098	50,073	51,238	51,252	51,450

Branchements

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	1 866	1 868	1 880	1 883	1 883
Nombre de branchements Neufs	7	3	12	3	1
Nombre de branchements Supprimés	0	1	0	0	1
Nombre de branchements Renouvelés	88	83	46	24	3
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>84</i>	<i>83</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Solde branchement plomb estimé*	128	45	0	0	0
Pourcentage branchement plomb	6,86%	2,41%	0,00%	0,00%	0,00%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

Compteurs

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	2 471	2 459	2 480	2 483	2 546
Nombre de compteurs renouvelés	26	18	47	22	63
Taux de renouvellement	1,05%	0,73%	1,90%	0,89%	2,47%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	1,56	2,51	3,36	4,31	5,10

Fuites

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	4	1	5	16	3
Nbre de fuites réparées sur branchement	20	11	3	3	1
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	36	36	14	16	18
Nombre TOTAL de fuites réparées	60	48	22	35	22

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	4	1	5	16	3
Linéaire de canalisation en km	40,768	40,733	41,838	41,837	42,035
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,098	0,025	0,120	0,382	0,071

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	20	11	3	3	1
Nombre de branchements	1 866	1 868	1 880	1 883	1 883
Indice de Réparation de branchement : IRb	1,072	0,589	0,160	0,159	0,053

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Service du Trait	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	2 538	2 462	2 550	2 559	2 466	8	2 474

Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	340 904	330 359	317 733	307 534	217 307	100 503	317 810
Volumes facturés	299 724	307 286	307 157	300 305	206 532	100 503	307 035

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Service du Trait	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		20	1	95,0%	20	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

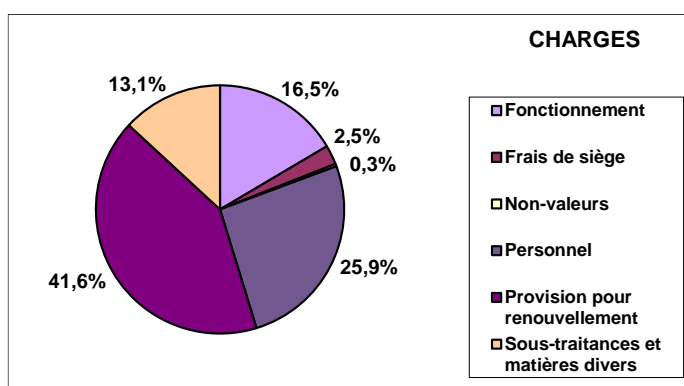
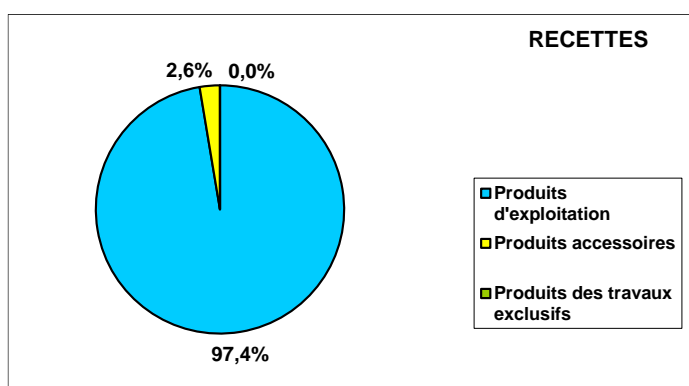
5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	95,0%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 134 Le Trait		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,5%	74,5%	105%	105%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	78,87%	77,31%	76,22%	80,37%	77,6%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	6,26	6,70	6,79	5,31	6,42
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	6,16	6,56	6,66	5,13	6,26
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,53%	0,52%	0,53%	0,58%	0,42%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,58	0,00	1,57	3,91	1,21
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	14,18	6,50	0,78	8,99	13,74
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,41%	1,13%	1,29%	0,84%	3,27%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	NR	0,0015	0,0008	0,0007	0,0007

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	273 085 €
	Produits accessoires	7 369 €
	Produits des travaux exclusifs	7 €
	Total	280 461 €
Charges	Fonctionnement	60 082 €
	Frais de siège	9 174 €
	Non-valeurs	1 189 €
	Personnel	94 366 €
	Provision pour renouvellement	151 549 €
	Sous-traitances et matières divers	47 814 €
Total	364 174 €	
Résultat Brut en 2015		-83 713 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

État du renouvellement de branchements plomb : clos

Programme soldé fin 2013.

Compteurs de télé relevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469	2 480	2 483	2 546			2 546
Nombre de compteurs équipés télérelevé	2 423	2 423	2 421	2 459	2 471	2 523			2 523
Taux d'équipement	98,6%	98,1%	98,1%	99,2%	99,5%	99,1%			99,1%

Suivi du renouvellement contractuel

Service du Trait Suivi du renouvellement contractuel	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	673 176,00 €
Coefficient K (TP 10)	1,004768	1,009090	1,00330	1,00090	1,00094	0,99896			
Montant contractuel actualisé	84 548	84 912	84 425	84 223	84 226	84 059			
Solde report N-1 actualisé	-89 389	-234 337	-256 690	-252 748	-217 633	-133 986			
Montant à engager	-4 841 €	-149 425 €	-172 265 €	-168 525 €	-133 407 €	-49 927 €			
Sous Total Montant réalisé	228 493 €	108 746 €	81 089 €	49 099 €	845 €	6 131 €			474 402,67 €
Cumul réalisé	704 197 €	812 943 €	894 032 €	943 131 €	943 976 €	950 107 €	950 107 €	950 107 €	950 106,87 €
Ecart avec Montant contractuel	233 333 €	258 171 €	253 354 €	217 624 €	134 252 €	56 058 €			

7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengeville.**

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 397 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 0,5% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/07/2007 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de 11 années.

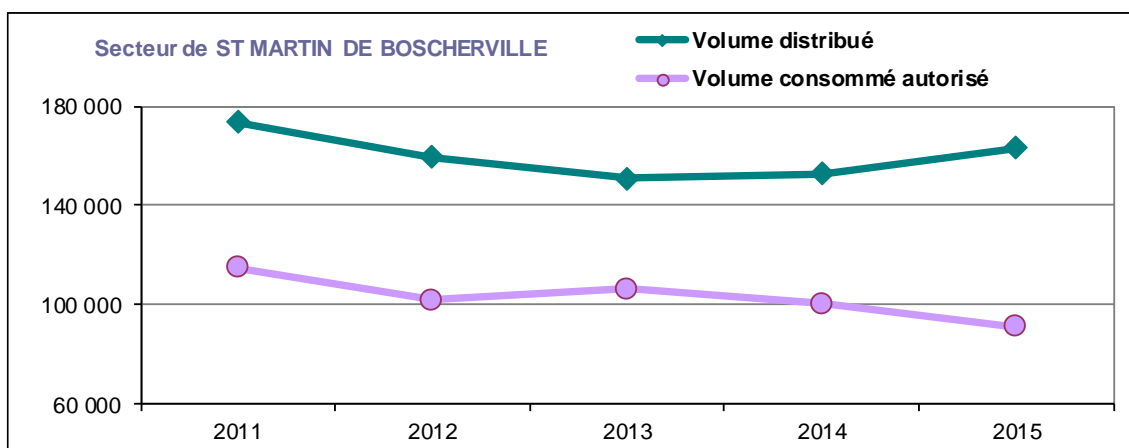
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an** (hors actualisation), et l'exploitant doit renouveler 792 compteurs.

2 - Indicateurs techniques

Service du Secteur de St Martin de Boscherville		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	175 555	160 090	151 106	153 717	261 260	
	TOTAL : V1	175 555	160 090	151 106	153 717	261 260	70,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	1 786	0	0	0	0	
	TOTAL : V2	1 786	0	0	0	0	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		173 769	160 090	151 106	153 717	261 260	70,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de St Pierre de Manneville (PS NO)	0	0	0	79	7	
	TOTAL : V4	0	0	0	79	7	-91,1%
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville (PS Nord Ouest)	234	556	246	1 106	1 817	64,3%
	Vers Bardouville	Interconnexion mise en service le 23/02/2015				96 439	
	TOTAL : V5	234	556	246	1 106	98 256	8783,9%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		173 535	159 534	150 860	152 690	163 011	6,8%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	5 319	680	680	680	680	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	109 017	100 747	104 737	98 762	90 121	-8,7%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	345	782	760	978	660	-32,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		114 681	102 009	106 177	100 420	91 461	-8,9%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		66,13%	63,72%	70,43%	66,01%	72,61%	10,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		45,702	45,702	38,580	38,580	38,580	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,87	3,56	3,28	3,83	5,18	35,2%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,53	3,48	3,17	3,71	5,08	36,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,89	6,12	7,56	7,21	13,47	86,9%
Nombre d'abonnés : N		997	1 001	1 008	1 009	1 005	-0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		21,82	21,90	26,13	26,15	26,05	-0,4%



Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	45,702	45,702	38,580	38,580	38,580
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,612	50,617	43,520	43,595	43,688

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

La mise à jour en 2013 des bases de données du SIG (Système d'Information Géographique) du prestataire Veolia eau explique la diminution du linéaire de 7 km de conduite.

Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	988	989	994	1 003	1 022
Nombre de branchements Neufs	6	1	5	9	19
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	nr	nr	0	5	4
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	1 044	1 053	1 050	1 047	1 050
Nombre de compteurs renouvelés	45	17	12	219	74
Taux de renouvellement	4,31%	1,61%	1,14%	20,92%	7,05%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	15,20	16,20	17,20	10,45	9,55

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012 et 2013, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	7	2	6	9	4
Nbre de fuites réparées sur branchement	5	4	4	8	5
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	0	0	2	2	13
Nombre TOTAL de fuites réparées	16	6	12	19	22

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	7	2	6	9	4
Linéaire de canalisation en km	45,700	45,702	38,580	38,580	38,580
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,153	0,044	0,156	0,233	0,104

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	5	4	4	8	5
Nombre de branchements	988	989	994	1 003	1 022
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,506	0,404	0,402	0,798	0,489

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	997	1 001	1 008	1 009	998	7	1 005

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	100 654	101 737	104 737	94 332	85 953	692	86 645
Volumes facturés	100 654	102 127	105 127	94 722	85 953	692	86 645

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		11	0	100%	21	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau distribuée est de bonne qualité**. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Un dépassement ponctuel de la norme pour le carbone organique total a été constaté (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

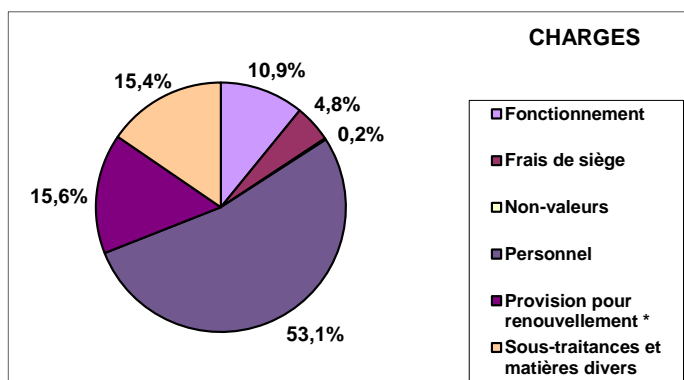
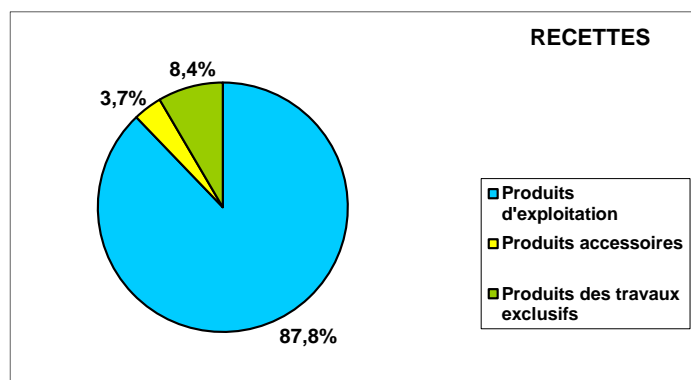
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	50%	50%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 057 St Martin de B.		40%	50%	50%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	46%	66%	30%	30%	28%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	66,00%	63,72%	70,27%	66,01%	72,61%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	3,88	3,56	3,29	3,83	5,18
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	3,54	3,48	3,19	3,71	5,08
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,10%	0,08%	0,09%	0,09%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	7,02	2,00	5,95	8,92	4,98
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	1,00	0,00	1,98	2,99
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,42%	2,76%	0,79%	0,28%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	85 316 €
	Produits accessoires	3 624 €
	Produits des travaux exclusifs	8 191 €
	Total	97 131 €
Charges	Fonctionnement	15 807 €
	Frais de siège	7 012 €
	Non-valeurs	274 €
	Personnel	77 305 €
	Provision pour renouvellement *	22 632 €
	Sous-traitances et matières divers	22 458 €
Total	145 488 €	
Résultat Brut en 2015		-48 357 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du renouvellement de compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville Renouvellement de compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	792	
Sous Total réalisé	13	4	7	29	45	17	12	219	74		420
Cumul réalisé	13	17	24	53	98	115	127	346	420		420
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226	-281	-341	-194	-192		

Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia eau

Secteur de St Martin de Boscherville Compte de renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Montant contractuel	5 141	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	5 141	113 102 €
Coefficient K	1,00000	1,04750	1,07500	1,08670	1,12550	1,15464	1,18300	1,19530			
Montant contractuel actualisé		10 770	11 053	11 173	11 572	11 872	12 164	12 290			
Solde report N-1 actualisé		5 385	16 580	27 934	30 566	43 229	56 126	68 841			
Montant à engager	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €	55 101 €	68 290 €	81 131 €			
Sous Total réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €	157 €	6 788 €	12 340 €		
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €	10 073 €	16 861 €	29 201 €		
Ecart avec Montant contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 781 €	-68 133 €	-74 343 €	-81 674 €		

Secteur de St Martin de Boscherville Programme contractuel de renouvellement		
Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
Station de Quevillon		
COMPTEUR	oui	2009
POMPE 1 FORAGE		
POMPE 2 FORAGE		
POMPE 1 REPRISE	oui	2007
POMPE 2 REPRISE	oui	2011
ANALYSEUR CHLORE	oui	2015
COMPTEUR EAU SERVICE CHLORE		
REGULATION CHLORE CIFEC		
Réservoir BS Quevillon		
TELEGESTION SOFREL TTME	oui	2007
SONDE		
Réservoir - Surpression Le Genetay		
TELEGESTION SOFREL		
POMPE N°1	oui	2014
Surpression Val du Moulin		
TELEGESTION SOFREL	oui	2011
COMPTEUR DN60	oui	2014
POMPE N°1	oui	2015
Surpression Hénouville		
TELEGESTION SOFREL	oui	2015
COMPTEUR DN 80 MM		
POMPE 1 FLYGT		
Réservoir Hénouville		
SONDE HITEC		

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2015

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2015 par commune

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 296	1 347	128 527	19	1 250	13	1 349	3	1
Anneville-Ambourville	1 230	491	40 747	24	nr	0	524	1	0
Bardouville	685	274	20 912	13	nr	0	281	1	1
Belbeuf	2 033	928	88 229	25	738	10	957	2	8
Berville-sur-Seine	565	221	15 815	10	nr	0	232	2	1
Bihorel	8 424	3 552	371 006	39	2 160	40	3 602	6	8
Bois Guillaume	13 472	5 428	797 934	91	4 129	0	5 521	8	22
Bonsecours	6 607	2 526	259 575	35	1 848	2	2 549	6	9
Boos	3 427	1 549	138 113	40	1 249	0	1 552	3	3
Canteleu	15 101	6 312	736 350	60	2 645	19	6 575	9	17
Caudebec lès Elbeuf	10 222	4 160	440 511	46	3 593	57	4 297	4	13
Cléon	5 206	2 023	261 924	30	234	7	2 031	2	0
Darnétal	9 617	3 879	460 366	41	1 844	130	4 105	6	8
Déville lès Rouen	10 406	4 470	470 274	41	2 725	0	4 570	10	16
Duclair	4 191	1 930	189 916	38	1 750	7	2 008	12	12
Duclair (Sect. St Paër)		7	665	3	14	0	8	0	0
Elbeuf sur Seine	17 656	6 057	793 918	70	261	0	6 080	9	12
Epinay sur Duclair	543	209	29 570	14	222	0	215	0	0
Fontaine sous Préaux	525	217	18 531	10	2 675	0	218	0	0
Franqueville St Pierre	6 330	2 706	267 563	51	360	9	2 713	3	5
Freneuse	919	429	34 112	11	679	7	428	1	0
Gouy	826	330	28 036	11	3 681	0	332	1	0
Grand-Couronne	10 132	4 248	505 426	75	2 298	74	4 268	4	11
Hautôt sur Seine	394	172	15 076	8	185	0	181	0	2
Hérouville Bas (Sect. St Martin B.)	1 249	117	nr	8	nr	0	nr	nr	nr
Hérouville Haut (Sect. Malaunay)		415	nr	10	0	nr	428	0	0
Houpeville	2 635	1 083	nr	24	0	nr	1 110	5	0
Isneauville	2 677	1 213	155 013	36	1 228	0	1 253	2	3
Jumièges	1 777	878	85 391	30	913	0	906	3	3
La Bouille	787	336	35 761	8	360	0	333	1	4
La Londe	2 306	1 071	112 475	32	1 096	35	1 000	4	6
La Neuville Chant d'Oisel	2 293	869	94 515	40	679	0	872	9	20
Le Houllme	4 033	1 941	nr	22	0	nr	2 039	1	1
# Le Houllme (Sect. PS NO)		0	0	0	0	0	0	0	0
Le Grand-Quevilly	25 263	12 475	1 357 399	140	3 681	117	13 200	4	4
Le Mesnil Esnard	8 090	3 379	340 189	46	2 298	54	3 418	6	9
Le Mesnil sous Jumièges	638	314	28 299	17	302	0	322	1	2
Le Petit Quevilly	22 701	7 973	1 073 421	81	4 518	0	8 093	0	5
Le Trait	5 261	2 474	317 810	42	1 883	0	2 546	3	1
# Le Trait (Sect. St Paër)		0	0	36	0	0	0	0	0
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 261	522	51 406	15	4 518	0	524	2	13
Malaunay	6 008	2 572	nr	45	0	nr	2 690	4	2
Maromme	11 319	4 745	497 833	48	2 201	18	4 997	7	9
Mont Saint Aignan	19 649	6 519	1 032 444	89	4 022	0	6 645	11	15
Montmain	1 464	566	51 893	12	436	0	567	0	0
Moulineaux	995	416	41 494	10	442	0	414	2	1
N.-Dame de Bondeville	7 130	3 242	316 523	36	2 223	0	3 286	6	8
Oissel	11 594	5 140	516 706	70	173	13	5 162	1	2
Orival	969	385	33 490	14	4 058	0	385	1	0
Petit Couronne	9 217	3 916	392 641	54	2 137	128	3 934	18	39
Quevillon	607	237	nr	9	nr	0	nr	nr	nr
Quévreville la Poterie	965	402	37 179	13	310	1	400	1	0
Quincampoix (Sect. PSNO) La Muette	84	32	3 542	6	0	0	0	0	1
Roncherolles sur le Vivier	1 095	465	37 631	14	457	0	460	0	3
Rouen	113 406	31 556	6 678 878	375	7 985	1 656	33 048	69	81
Sahurs	1 310	553	53 550	17	552	0	560	1	0
Saint Aubin Celloville	971	429	45 092	14	372	0	429	3	0
Saint Aubin Epinay	1 037	419	36 735	15	316	0	421	4	2
Saint Aubin lès Elbeuf	8 229	3 570	483 830	56	3 183	68	3 549	1	11
Saint Etienne du Rouvray	29 206	11 534	1 408 331	156	7 157	198	11 637	12	40
Saint Jacques sur Darnétal	2 647	1 226	120 582	39	1 051	0	1 238	2	2
Saint Léger du Bourg Denis	3 506	1 472	127 154	21	1 415	0	1 472	2	11

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Soide branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Martin de Boscherville	1 511	649	nr	21	nr	0	nr	nr	nr
Saint Martin du Vivier	1 764	672	71 688	21	747	0	673	1	4
Saint Martin du Vivier (Sect. PS NO)		26	5 017	3	0	0	0	0	0
Saint Paër	1 335	585	61 870	1	614	0	612	1	2
Saint Pierre de Manneville	807	378	29 283	13	331	0	381	2	3
Saint Pierre de Var. (Sect. Malaunay)	2 271	1 008	nr	30	0	nr	1 047	0	2
Saint Pierre de Var. (Sect. St Mart. B.)		2	nr	0	nr	0	nr	nr	nr
Saint Pierre de Var. (Sect. St Paër)		2	114	23	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 402	3 231	365 436	54	3 016	8	3 152	0	10
Sainte Marguerite sur Duclair	1 990	803	80 370	1	811	0	834	3	1
Sotteville lès Rouen	29 447	11 586	1 524 256	130	19 522	121	11 617	11	17
Sotteville sous le Val	806	286	27 205	9	296	0	285	0	1
Tourville la Rivière	2 528	1 080	171 861	28	1 002	6	1 075	3	2
Val de la Haye	714	317	40 755	13	344	0	328	0	3
Yainville	1 098	547	nr	16	539	2	567	2	8
# Yainville (Sect. Le Trait)		0	0	0	0	0	0	0	0
Ymare	1 181	447	43 489	9	386	2	448	2	0
Yville-sur-Seine	491	195	14 704	9	nr	0	203	1	1
# Douville sur Andelle	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg	0	0	0	5	0	0	0	0	0
# Pissy Poville	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre	0	0	0	5	0	0	0	0	0
# Quincampoix	0	0	0	0	0	0	0	0	0
# Radepont	0	0	0	2	0	0	0	1	0
# Romilly sur Andelle	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine	0	0	0	3	0	0	0	0	0
# St Jean du Cardonnay	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ROUEN LA JATTE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La dérogation préfectorale accordée pour le chlortoluron a pris fin en janvier 2015. Le suivi renforcé de ce paramètre est maintenu. Les résultats sont conformes. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 117 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

ARS de Normandie – Délégation départementale de Seine Maritime
31 rue Malouet – BP 2061 – 76040 ROUEN Cedex
Tel : 02 32 18 32 60 – Mail : ARS-NORMANDIE-UD76-EAU@ars.sante.fr

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 36 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 130 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La dérogation préfectorale accordée pour le chlortoluron a pris fin en janvier 2015. Le suivi renforcé de ce paramètre est maintenu. Les résultats sont conformes. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de DARNETAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La dérogation préfectorale accordée pour le chlortoluron a pris fin en janvier 2015. Le suivi renforcé de ce paramètre est maintenu. Les résultats sont conformes. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015
Zone de distribution n°1 de ST AUBIN CELLOVILLE - FRANQUEVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée partout.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 69 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015
Zone de distribution n°2 de ST AUBIN CELLOVILLE - LA NEUVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 44 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. De plus, sur une antenne du réseau de Quévreville-la-Poterie, le suivi renforcé du chlorure de vinyle n'a révélé aucun dépassement de la norme. Ceci montre l'efficacité des purges du réseau concerné maintenues jusqu'à la suppression, début 2016, des canalisations en PVC responsables du problème.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisés pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisés pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 36 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 71 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le glyphosate.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de OISSEL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 33 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 190 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 37 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le glyphosate.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de **MAISON BRULEE**

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage des Varras.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de LA BOUILLE BAS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Val-Galopin.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.